

FNC PACT ARIM

- Communiqué de presse -

Le Mouvement Pact Arim soutient le droit opposable à un logement décent mais reste vigilant sur les conditions de mise en œuvre de la loi

Le Mouvement Pact Arim milite de longue date pour rendre effectif et justiciable le droit au logement. Ayant beaucoup contribué, ces dernières années, à rendre opérationnel le concept de logement décent, il se félicite de la mise en débat du projet de loi adopté le 17 janvier 2007 en conseil des ministres, instituant le droit opposable au logement.

Il adhère sans réserve à l'objectif exprimé par l'article 1^{er} de ce texte : faire en sorte que l'Etat garantisse à tous l'accès à un logement décent, ou la possibilité de s'y maintenir, et sanctionner cette garantie par un recours juridictionnel.

Il reconnaît la nécessité de procéder par étapes et d'inscrire la démarche dans la durée. Mais soulignant que la continuité du processus est tout à fait essentielle, même au-delà du terme fixé par le projet de loi, il déplore vivement que le texte ne prévoie pas la création d'une instance indépendante chargée d'en suivre la mise en œuvre et de proposer, chemin faisant, les ajustements utiles.

Concernant la première étape qui devrait prendre effet au 1^{er} décembre 2008 au profit de cinq catégories de personnes prioritaires, le Mouvement Pact Arim insiste sur une double nécessité : bien distinguer le logement de l'hébergement ; ne jamais remettre en cause les dispositions du décret « décence ». Il doute que le dispositif puisse devenir opérationnel en Ile de France alors même que la situation y est la plus critique. Il souhaite que le parc privé social puisse contribuer à l'accueil des cinq catégories d'ayant droit et entend proposer des mesures à cet effet. Enfin, il regrette vivement que des moyens spécifiques d'accompagnement social, pourtant indispensables, ne soient pas prévus pour faciliter l'insertion résidentielle de ces personnes en difficulté.

Concernant la deuxième étape, qui généralise la démarche à tous les demandeurs à compter du 1^{er} janvier 2012, le Mouvement Pact Arim exprime son inquiétude quant à la possibilité de tenir cette date, alors que la crédibilité de la loi est absolument essentielle. Il lui paraît en effet qu'il sera très difficile de résorber en cinq ans le déficit d'offre sociale et très sociale dont souffre actuellement notre pays. Il affirme la nécessité de revoir à la hausse les objectifs des programmes 12 et 13 du plan de cohésion sociale et les moyens qui y sont consacrés, sans remettre en cause le plan d'éradication de l'habitat indigne. Il souligne que la production massive d'une offre à bas loyer, mieux répartie sur le territoire, est indispensable, non seulement pour accueillir les mal logés mais aussi pour rétablir la mobilité résidentielle et ne pas compromettre définitivement l'objectif de mixité sociale et urbaine.

Il est prêt à prendre part, dès maintenant, aux réflexions qu'appellent le débat sur le texte de loi, la préparation de son suivi et l'élaboration de décisions parallèles. Il considère, en particulier, que, sauf à revenir sur l'implication croissante des collectivités territoriales dans la mise en œuvre de la politique du logement, il convient d'assigner un rôle actif aux autorités locales dans la mise en œuvre du droit opposable au logement, sous le contrôle de l'Etat qui doit évidemment en rester le garant.

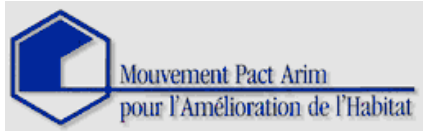
Paris, le 23 janvier 2007

Contact presse

Remi GERARD, Directeur Général

Tel : 01 42 81 97 75

www.pact-arim.org



Fédération Nationale des Centres Pact Arim (FNC Pact Arim) *1^{er} réseau associatif national dans le domaine de l'habitat privé*

Le Mouvement Pact Arim, représenté par sa fédération nationale, est le premier réseau associatif et professionnel au service des personnes et des familles, pour l'amélioration de l'habitat et du cadre de vie, en partenariat avec l'Etat et les collectivités locales.

Regroupant 145 associations professionnelles réparties sur tout le territoire national, (2500 salariés et 2600 bénévoles) le Mouvement Pact Arim est spécialisé dans les activités de services et d'ingénierie dans les champs de l'amélioration et de l'adaptation de l'habitat, la lutte contre l'habitat indigne, la réhabilitation et la revitalisation urbaine, l'accompagnement social de publics spécifiques et la production et la gestion locative sociale. Il joue un rôle majeur dans le domaine de l'habitat privé à fonction sociale

Interlocuteurs privilégiés des collectivités locales, des familles et des personnes, notamment les plus défavorisées, les associations Pact Arim agissent, avec leurs partenaires pour répondre à des besoins spécifiques ou prévenir les risques d'exclusion. Dans le cadre de missions spécifiques, elles établissent des diagnostics, réalisent des études, des montages financiers, réunissent les compétences nécessaires à la mise en œuvre du projet, veillent à accompagner les actions entreprises d'une communication appropriée.

Les missions, les actions et le mode de fonctionnement de ce Mouvement associatif, né dans les années 1940 de l'engagement de militants et de bénévoles, ont toujours su s'adapter pour répondre aux évolutions du contexte économique et social français. Avec une volonté constante : contribuer, en améliorant la qualité de leur habitat, à l'épanouissement des personnes et à leur insertion sociale.

La Fédération nationale des centres Pact Arim développe, en lien avec son réseau, des actions de communication, de capitalisation, d'échanges, de débats sur les valeurs qu'elle défend et les actions qu'elle conduit. Animée par les valeurs fondatrices du Mouvement Pact Arim, elle pilote aujourd'hui son projet associatif sur quatre axes :

- Produire une offre de logement à loyer maîtrisé favorisant la diversité de l'habitat dans les villes et les pays
- Adapter l'habitat aux besoins et aux usages
- Combattre l'habitat insalubre et indécents
- Travailler à la mise en œuvre d'accès durables des plus démunis à un logement et assurer leur accompagnement

Engagé, avec d'autres, dans la lutte contre l'exclusion et pour la cohésion sociale, le Mouvement Pact Arim affirme sa détermination à intervenir dans un esprit de solidarité tant en France que dans le cadre d'actions de coopération internationale.

Le Mouvement Pact Arim en quelques chiffres

Chaque année, le Mouvement Pact Arim contribue à l'amélioration plus de 85 000 logements, il gère 15 850 logements d'insertion ou places d'hébergement, dont 10 000 logements en propriété, il négocie plus de 1 200 contrats avec des collectivités et accompagnent près de 10 000 familles. Cette activité génère près d'1 milliard d'euros de travaux par an.

FNC Pact Arim
27 Rue de la Rochefoucauld
75009 Paris
Tel : 01 42 81 97 70
Courriel : info@pact-arim.org
www.pact-arim.org